

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI

OCTOBRE 1905

No. 10

### LA PREUVE QUE JACQUES CARTIER EST MALOUIN

Au cours des fêtes magnifiques d'inauguration de la statue de Jacques Cartier à Saint-Malo, il a été fait, plusieurs fois, allusion à l'obscurité qui semble régner sur les lieu et date précise de la naissance de cette noble figure. M. Dupont, président de la société historique et archéologique, l'un des orateurs, voulut bien reconnaître, cependant, au cours de son allocution, que toutes les probabilités et les argumentations que nous-mêmes avions fait valoir, militaient en faveur de Saint-Malo.

Jaloux de la gloire de notre rocher, qui, selon nous, fut bien le berceau de Jacques Cartier, nous allons exposer ci-dessous, les raisons sur lesquelles nous basons notre conviction, certain que nous sommes, en ce faisant, d'être agréable à nos frères du Canada, qui ont conservé, si vivace, l'amour de Saint-Malo et de la France.

C'est avec âpreté que certaines personnes prétendent que l'illustre *découvreur* n'est point né à Saint-Malo, alors que les partisans de la thèse contraire conservent le calme qui convient à des gens étayant leurs convictions de preuves probantes.

En quelques mots et *avec preuves à l'appui*, nous établirons que Jacques Cartier, dont nous sommes si fiers, à juste titre, est bien *natif de Saint-Malo*.

Les registres de mariages du seizième siècle sont plutôt, à proprement parler, des livres *d'enregistrement des publications de mariages*, ce n'est que plus tard qu'on commença à faire mention, en marge, de la publication, de la date de la célébration ; mais ils sont précieux, cependant, et surtout parce que les initiés y trouvent des renseignements fort intéressants, qui échappent aisément à des chercheurs plus laborieux qu'expérimentés dans l'art d'utiliser les moindres indications.

Or, à cette époque reculée on n'omettait jamais de mentionner la paroisse d'origine des futurs *quand ceux-ci n'étaient point de Saint-Malo*, et c'est cela qui nous permet d'affirmer que Jacques Cartier EST MALOUIN.

En effet : les publications de mariages qui précèdent et suivent celles de Jacques Cartier au registre de l'année 1519, sont ainsi conçues ;

.....  
Pierre Le Juiff—Michelle Le Gay paroissienne de Ste-Catherine de Honfleur.

Macé Jacques, paroissien de (illisible) en Dol—Jehanne Orguen.

Jamet Constantin—Jehanne Pierres, paroissienne de Corseul.

Jehan Du Tertre—Jehanne Maingard.

Mesuce de Bresville, paroissien de Bresville—Delle Fleurie d'Agon.

Jacques Cartier— Catherine des Granches.

Jehan Louvet de St-Euogat—Guillemette Daubert.

Julien Sainmain, paroissien de St-Coulomb—Guillemette Bertre.

.....  
Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, mais

il nous semble que c'est suffisant. On remarquera qu'indifféremment, qu'il s'agisse du futur ou de la future, la paroisse d'origine est indiquée *quand elle est autre que Saint-Malo*.

On avouera qu'après cette constatation il faudrait un véritable parti pris pour prétendre encore que Jacques Cartier est né ailleurs qu'à Saint-Malo ; du reste on n'a, jusqu'à présent, apporté le plus infime semblant de preuve, ni même un argument de quelque valeur en faveur de cette thèse aussi fantaisiste que tardive : (on a mis 400 ans à trouver ça !!!). Il ne s'agit point de dire, il faut prouver, ou, tout au moins, édifier des probabilités. Cela n'a point été fait, et pour cause, mais y eut-on, malgré tout, péniblement réussi que tout l'échafaudage s'écroulerait à la simple lecture du travail ci-dessus, lequel, nous semble-t-il, démontre d'une façon absolument péremptoire que Jacques Cartier est et restera une gloire malouine.

H. HARVUT

---

#### LES JUGES A ARTHABASKA

---

Le premier juge de ce district a été l'honorable Marcus Doherty, nommé le 22 septembre 1873, et transféré dans le district de Saint-François, le 9 avril 1874.

Il fut remplacé à Arthabaska, le 9 septembre 1874, par l'honorable juge Marc-Aurèle Plamondon.

M. Plamondon eut pour successeur son gendre, M. François-Xavier Lemieux, nommé le 13 novembre 1897.

En 1898, M. Lemieux était transféré à Sherbrooke, et, le 7 juillet de la même année, l'honorable M. Philippe-Auguste Choquette montait sur le banc d'Arthabaska.

Enfin, en 1899, M. Choquette retournait à la politique, et le 5 janvier 1905, l'honorable M. Albert Malouin le remplaçait comme juge d'Arthabaska.

CHARLES DE MONSEIGNAT

Originaire de Paris, il était fils de Jean de Monseignat et de Hélène Perchot.

M. de Monseignat travailla d'abord à la Chambre des Comptes à Paris.

Il fut ensuite à l'emploi de M. de Manneville qui fut secrétaire des Commandements de Monsieur, frère du Roi, et receveur-général du clergé de France. C'est M. de Monseignat qui fit les comptes que M. de Manneville rendit à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise en 1670.

M. de Monseignat eut subséquemment la recette des ponts et chaussées de France, la trésorerie générale des fortifications, et celle de receveur général des aides de Champagne sous M. Choart, plus tard surintendant de Madame la Dauphine.

En 1678, M. de Monseignat passa dans la Nouvelle-France avec Cavalier de LaSalle, le fameux découvreur. On le voit commis de ce dernier au fort Frontenac en 1680. (1)

Il fut ensuite sous-directeur des fermes en ce pays.

En 1683, il retourna en France, et remplit successivement les charges de contrôleur des vivres au camp de Maintenon (1685), trésorier des vivres (1686), sous-directeur de l'hôpital de l'armée à Coulomb sur la rivière d'Eure (1687), vérificateur au bureau-général des fermes à Paris (1688-89).

Le 7 juin 1689, M. de Frontenac était pour la seconde fois nommé gouverneur-général de la Nouvelle-France, et invitait M. de Monseignat à le suivre ici en qualité de premier secrétaire. Frontenac s'embarqua

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 368.

à La Rochelle dans les premiers jours d'août avec son secrétaire. Il débarqua à Québec le 12 octobre 1689 et fut reçu en triomphe par toute la population qui le regardait comme le seul gouverneur capable de sauver la Nouvelle-France de l'invasion anglaise.

M. de Monseignat devait servir le gouverneur de Frontenac jusqu'à sa mort. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions guerrières. C'est lui qui, à l'automne de 1696, fut choisi pour aller porter au roi la nouvelle des avantages qu'avait remportés Frontenac sur les Onnontagnés et les Onneyouts. Dans les dépêches dont il l'avait chargé M. de Frontenac demandait pour son secrétaire la charge de commissaire de la marine. M. de Pontchartrain ne put la lui accorder, mais il le reçut avec bonté et l'engagea à continuer à servir son maître avec fidélité, lui promettant que si M. de Frontenac venait à manquer, ce qui était fort possible vu son grand âge, il prendrait soin de lui.

M. de Frontenac mourut à Québec le 28 novembre 1698. Par son testament reçu par le notaire Genaple six jours avant sa mort, il instituait son premier secrétaire et le sieur François Hazeur, marchand bourgeois, ses exécuteurs testamentaires.

Le 20 octobre 1699, MM. de Callières et de Champigny, qui n'étaient guère sympathiques à M. de Monseignat, écrivaient au ministre :

“ M. de Frontenac avant sa mort a recommandé au sieur de Champigny le sieur de Monseignat, son secrétaire, qui l'avait servi pendant dix ans, dont il était satisfait. Il n'y a pas ici d'emploi vacant qui lui convienne.” (1)

M. de Monseignat dût donc passer en France pour aller rappeler sa promesse à M. de Pontchartrain.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 17, c. 11.

Les puissants ont la mémoire courte, et Monseignat fut obligé de solliciter pendant dix-huit mois avant d'obtenir un emploi.

Enfin, le 1er juin 1701, il était nommé contrôleur de la marine à Québec à la place du sieur LeRoy de la Potherie, avec des appointements de 1000 livres par année.

Un an à peine après sa nomination, les commissaires et contrôleurs par commissions furent supprimés et érigés en titre d'office. Monseignat, qui n'était pas riche, ne pouvait songer à acheter sa charge de contrôleur. Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“ Le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine en ce pays, se trouve dans une grande peine pour satisfaire, Monseigneur, à ce que vous lui mandez touchant l'achat de sa charge de contrôleur. L'alternative que vous lui proposez de trouver 30,000 livres ou d'abandonner son emploi est pour lui une très fâcheuse extrémité. Il a peu de biens, une grande famille et on vient récemment de lui faire une banqueroute de ce qu'il avait de plus liquide. Il espère en considération des longs services qu'il a rendus à feu M. le comte de Frontenac et de ce qu'il s'acquitte bien de son emploi que Sa Majesté voudra bien le lui conserver sans l'ériger en charge ou du moins lui diminuer une partie du prix auquel elles sont fixées. ” (1)

Monseignat fut continué dans ses fonctions de contrôleur, mais ses appointements furent réduits à 500 livres par an. Pour le dédommager un peu, le Roi le fit, le 1er juin 1703, conseiller au Conseil Supérieur.

MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre le 15 novembre 1703 :

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 20 c. 11.

“ Le sieur de Monseignat vous remercie de lui avoir conservé l'emploi de contrôleur et de l'avoir fait conseiller au Conseil Supérieur de ce pays. Comme il n'y a que trois cents livres attachés à cette charge, il vous supplie de lui accorder celle de greffier qui en a cinq cents afin que ses appointements soient égaux à ceux qu'il avait. ” (1)

Le Roi se rendit à la nouvelle demande de Monseignat, et, le 1er juin 1704, il remplaçait Alexandre Peuvret de Gaudarville comme greffier du Conseil Supérieur. (2)

Mais il manquait quelque chose au bonheur de Monseignat et, le 19 octobre 1705, MM. de Vaudreuil et Raudot, s'adressaient encore au ministre en sa faveur :

“ Le sieur de Monseignat a l'honneur de vous représenter que les provisions de greffier que vous avez eu la bonté de lui procurer de Sa Majesté sont bien différentes de celles que ses prédécesseurs ont eues, auxquels Sa Majesté accordait la qualité de conseiller, secrétaire et greffier en chef. Comme vous le verrez par les copies que nous avons l'honneur de vous envoyer, et dans les siennes il n'y a que celles de greffier du Conseil Supérieur. Les sieurs de Vaudreuil, Beauharnois et Raudot vous supplient de vouloir bien faire réformer ses provisions et de les lui donner pareilles à celles de ses prédécesseurs.

“ Le sieur Raudot vous supplie de faire attention que le sieur de Monseignat n'a plus d'ordre de Sa Majesté pour faire les fonctions de contrôleur ici ; il vous supplie de vouloir bien lui accorder un brevet d'écrivain du Roi avec les appointements y attachés, avec

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 21, c. 11.

(2) Reg. Ins. C. S. vol. 3 p. 7.

ordre à lui de faire les fonctions de contrôleur de la Marine ici jusqu'à ce que cette charge soit remplie par un titulaire. Le sieur de Monseignat étant un bon sujet et un homme qui sert bien et depuis longtemps, les sieurs de Vaudreuil et de Beauharnois joignent leurs prières à celles du sieur Raudot pour obtenir cette grâce de vous en sa faveur ; ils ont l'honneur de vous faire remarquer à son sujet que depuis deux ans il est contrôleur sans appointements, et quoiqu'il soit greffier du Conseil de l'année dernière, il ne peut recevoir aucun gage ni émoluments de cette charge qu'à présent qu'il en a été mis en possession. Si vous vouliez bien avoir quelque bonté pour lui, nous vous supplierions de lui faire toucher les appointements de contrôleur pendant les années 1704 et 1705, n'étant point employé sur l'état pendant ces années là. " (1)

Le 9 juin 1706, le ministre de Pontchartrain envoyait à M. de Monseignat les provisions rectifiées de greffier du Conseil Supérieur. (2)

L'année suivante, le 15 juillet, les fermiers généraux du domaine d'Occident nommaient M. de Monseignat leur agent et directeur des terres du roi à Québec.

En 1717, M. de Monseignat demanda au Conseil de marine d'augmenter ses appointements de contrôleur et d'accorder à son fils âgé de 24 ans non pas une survivance mais un simple ordre pour faire à son défaut ses fonctions, " attendu ses incommodités et qu'il était d'un âge assez avancé. "

Le Conseil de marine, ne voulant pas augmenter les dépenses, refusa l'une et l'autre demandes.

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 22, c. 11.

(2) Edouard Richard, *Supplément au rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 379.

M. de Monseignat mourut à Québec le 21 octobre 1718, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Nous avons de Monseignat une excellente relation du siège de Québec par les Anglais en 1690. Elle fut rédigée sur l'ordre et probablement avec la collaboration de Frontenac, au lendemain même des événements.(1)

Monseignat, paraît-il, se créait des revenus extraordinaires en faisant du commerce et en acceptant ce qu'on appelle aujourd'hui des pots de vin. " Si vous me permettez, Monseigneur, écrivait au ministre le sieur Le Roy de la Poterie en 1702, si vous me permettez de dire mon sentiment sur M. de Monseignat, il laissera courir l'écu avec tranquillité parce que ses vues de commerce sont grandes, ce qui ne convient guère à un contrôleur. " (2)

M. de Champigny écrivait au ministre le 24 octobre 1694 :

" Je ne vous ai point mandé, sans fondement, Monseigneur, que le secrétaire de M. de Frontenac se procurait des grands profits sur les congés accordés pour la traite des Ottawas, puisqu'il m'est avoué d'accord qu'il était de moitié avec le nommé Lesueur qui eut l'an passé permission de monter quatre canots chargés de marchandises, qui sont autant de congés.

" Il m'a aussi avoué que le sieur de Louvigny était convenu de lui donner 500 livres par an en considération de ce que M. de Frontenac lui avait donné le commandement de Machilimaquina (Machillimakinac) dont il n'avait été néanmoins payé que la première année.

---

(1) M. Ernest Myrand l'a publié dans son ouvrage *Sir William Phips devant Québec*.

(2) Correspondance générale. On peut consulter aussi l'hon. M. Girouard, *Supplément au "Lake St-Louis,"* p.87.

“ La femme du sieur de Louvigny m'a confirmé la chose, et le mari n'en a pas voulu demeurer d'accord.

“ Ce secrétaire a aussi profité de 2000 livres dans une pareille affaire à celle de Lesueur, dont le rapport m'a été fait par le frère de celui qui a eu cette négociation avec lui.

“ Mais comme il m'a d'ailleurs toujours paru assez honnête homme, étant même convenu franchement de la vente, et qu'il a eu de la peine de ce que vous avez écrit à M. de Frontenac, il y a lieu de croire qu'il ne s'engagera plus dans de semblables entreprises.” (1)

Monseignat avait eu une nombreuse famille de ses deux mariages.

P. G. R.

---

#### NOTRE-DAME DES DOULEURS DE VERDUN

---

Verdun est située sur le Saint-Laurent, entre la Pointe Saint-Charles et Lachine.

Les premières terres à Verdun furent concédées en 1665. On donnait alors à cet endroit le nom de côte de Gentilly. Plus tard, il prit le nom de Verdun, en souvenir du village de Verdun, en France.

En 1830, Verdun portait le nom de Rivière Saint-Pierre et faisait partie de la municipalité des Côteaux Saint-Pierre. En 1878, le nom de Verdun revenait à la surface.

En 1899, les établissements religieux de la Côte Saint-Paul, dont Verdun faisait partie, ayant été détruits par un incendie, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, en profita pour ériger Verdun en paroisse sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Verdun.

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 13, p. 11.

LISTE DES PASSAGERS ET DES MARINS DU  
*RUBIS* VENUS MALADES A L'HÔTEL DIEU  
DE QUEBEC ET DES PERSONNES QUI ONT  
PRIS LE MAL CONTAGIEUX EN ALLANT  
AU SECOURS DE CE VAISSEAU.

Le 10 juin 1740, le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par M. de La Saussaye, partait de La Rochelle pour Québec. Outre Mgr de Lauberivière et plusieurs prêtres, le *Rubis* portait un grand nombre de passagers.

Peu après qu'il eut quitté les côtes de France, la maladie se déclara à bord parmi les passagers et les hommes de l'équipage. C'était une fièvre continue, accompagnée de violents transports au cerveau.

A son arrivée au Pot-à-l'eau-de-vie (Brandy Pot) le 27 juillet, plus de 160 personnes étaient malades sur le *Rubis*. Les matelots étaient tellement affaiblis que M. de La Saussaye fut obligé de dépêcher une chaloupe à Québec pour demander à l'intendant de lui envoyer 50 des meilleurs matelots de la rade de Québec pour mettre le *Rubis* en état de continuer son voyage.

L'intendant Hocquart fit diligence et peu de jours après deux bâtiments remplis de pilotes et de manœuvres arrivaient au secours du *Rubis*. L'un de ces bâtiments demeura avec le vaisseau du roi, et l'autre amena à Québec la plupart des malades pour les faire soigner à l'Hôtel-Dieu.

“ Je n'ai jamais tant vu de malades chez nous, écrivait la mère Sainte-Hélène ; les salles, greuiers, parloirs extérieurs, tout en est plein, et à peine pouvons-nous passer entre leurs lits, tous deviennent noirs comme des nègres, sitôt qu'ils sont morts. ”

Nous devons cette liste à l'obligeance de la Révérende Mère Saint-André, archiviste de l'Hôtel-Dieu de Québec.

EQUIPAGE DU RUBIS—Août 1740

- M. François Pomier, chirurgien, sorti le 22.  
Jean Chabot, matelot, sorti le 11.  
Jean Garaigne, matelot, sorti le 11.  
Pierre Marie le Brun, soldat, sorti le 21.  
Etienne Laborde, matelot, natif de Bayonne, âgé de 45 ans, mort le 24 février 1741, muni des sacrements.  
Jean Baste, soldat, sorti le 24.  
Jean Chonaleuse, sergent suisse, mort le 15, muni des sacrements de l'église.  
François Pronto des Sables-d'Olonne, âgé de 52 ans, mort le 11, muni des sacrements de l'église.  
Jean Goutras, matelot, sorti le 31.  
Alexandre Ratasse, pilotin de Dunkerque, âgé de 18 ans, sorti le 11.  
Pierre Pidra, m., sorti le 30.  
René Dago, de Redon en Bretagne, âgé de 26 ans, soldat de marine, mort le 13, muni des sacrements.  
Hyacinthe Chabduc, pilotin, sorti le 14.  
Pierre Favron, matelot, sorti le 1er novembre.  
Jean Placé, soldat de marine, sorti le 3 septembre.  
Pierre la Coste, m., sorti le 22.  
Augustin Guignard, sorti le 31.  
Jean Nouveau dit l'Espérance, soldat, sorti le 11.  
Pierre Gasquet dit Latourte, soldat, sorti le 31.  
Jean Brun de Libourne, m., âgé de 24 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.  
Jacques Raphin, m., sorti le 11.  
Jean de Trouille, m., sorti le 22.  
François Marquis, charpentier, sorti le 18.  
Jean Baptiste Boussard dit Laforme, soldat, sorti le 12 septembre.  
Jean de Laurent, m., sorti le 16.  
Philibert Pato, m., sorti le 25—Entré le 2 sept., sorti le 9.

- Luc Romo, m., sorti le 11.  
René Barbo, m., sorti le 11.  
Felix Gibon, m., sorti le 26.  
Augustin Dignefolo, soldat, sorti le 11.  
Augustin Billou, m., sorti le 15 sept.  
Rencontre, soldat sans parole, mort le 8.  
M. Dufrond, écrivain pour le pays, sorti le 12 sept.  
Nicolas Geofroy, forgeron, sorti le 11.  
Joseph Aubry, forgeron, sorti le 15.  
Jacques Sabourin, sorti le 31.  
René Bordin, charpentier pour le pays, sorti le 31.  
Noël Surrannet, charpentier pour le pays, sorti le 11.  
Louis Rose, sorti le 11.  
Anouime le Mercier, sorti le 11.  
Louis Camin, mort le 16, muni des sacrements de  
l'église.  
Pierre François Sarobert, sorti le 11.  
Etienne Giroux, sorti le 11.  
Claude Boileau, sorti le 11. (1)  
Louis Fromont, sorti le 28.  
Louis Bertrand, sorti le 22.  
Jacques Guillaume, boitar, sorti le 4 sept.  
Charles Barde, sorti le 11.  
Pierre Pigeau, sorti le 11.  
Renaut Barbin, charpentier pour le pays, sorti le 16.  
septembre.  
Guillaume Omet, charpentier pour le pays, sorti le 11.  
Daniel Queleur, soldat suisse, sorti le 4 sept.  
André Tessier, soldat suisse, sorti le 11.  
Christophe Bourdigal, matelot, sorti le 11.  
Jean Garé M., sorti le 11.  
Laurent Du Mont, M., sorti le 11.

---

(1) Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu  
le 7 août.

- Jean Morin, mousse, sorti le 26.  
M. Maurice Cognet, maître d'hôtel, sorti le 20.  
Louis Valancho, mousse, sorti le 18.  
Paul Mimo, charpentier, sorti le 11.  
Jacques Busso, bombardier, sorti le 18.  
Anne Ricolade m., sorti le 16.  
Michel Grillé dit Clementin, soldat, sorti le 16.  
Bernard Noël, nègre, sorti le 18.  
Etienne Gravois dit St-Maclou, soldat, sorti le 31.  
Antoine Enos, soldat, sorti le 31.  
Louis Girondo, m., sorti le 16 sept.  
Martial Bayonne, m., sorti le 31.  
Jean Armandane, m., sorti le 19 sept.  
Pierre Caré, m., sorti le 26.  
François Bitou, m., sorti le 11.  
René Gontrand, m., sorti le 11.  
Bertrand Naury, m., sorti le 31.  
Charles Borde Bouché, sorti le 11.  
Pierre Héros. m., sorti le 11.  
Jean Pajot, m., sorti le 11.  
Mathurin Nicolo, m., sorti le 31.  
Pierre Boissy, m., sorti le 11.  
Pierre Fromentin, m., sorti le 9 septembre.  
Jacques Chauveau, m.  
Pierre Pichon, soldat, sorti le 11.  
Antoine Gibo, m. de Rochefort, âgé de 35 ans, mort  
le 2 sept.  
Pierre Rabi, mousse, sorti le 15 sept.  
Jacques Petrequet, soldat, sorti le 13.  
Pierre Richard m., sorti le 6 sept.  
Jean Gachet, canonnier, sorti le 4 sept.  
Vincent Moueret dit Belion, caporal du Dauphiné,  
âgé de 35 ans, mort le 12, muni des sacrements de  
l'Église.  
René St-Jean m., sorti le 31.

- Jean de Dieu Douins, m., sorti le 31.  
Jean Limono, m., sorti le 18.  
Jean l'orde m., sorti le 11.  
Nicolas Cordo, soldat, sorti le 11.  
Dominique Yenard, m., sorti le 11.  
Jacques Colombier, m., sorti le 31.  
Jean Hibo, m., sorti le 31.  
Pierre Charo, mousse, sorti le 26.  
Christophe Laurent m., sorti le 11.  
Jean Placero, cuisinier, sorti le 15.  
Pierre Hardy, m., mort le 22, muni des sacrements de l'Eglise.  
Pierre Gaillard Bossement, sorti le 26.  
François Tort, m., de la Tremblade, âgé de 42 ans, mort le 14, muni des sacrements de l'église.  
Jean Julien, soldat, sorti le 22.  
George Diolo, soldat, sorti le 22.  
Jacques Gadouin, commis, sorti le 12.  
Pierre Jalaud, canonnier, sorti le 15.  
André Chabot, domestique, sorti le 18.  
Pierre Julien, timonier, pilotin, sorti le 26.  
Robert Guérin, m., des Sables-d'Olonne, âgé de 43 ans, mort le 18, muni des sacrements de l'église.  
Jacques Bonnet, m., sorti le 26.  
Jean Julien Audebert, 3eme Pilote, sorti le 16.  
Jean Casserau, domestique, sorti le 15.  
Henri Champagne de Rochefort, âgé de 38 ans, maître calfat, mort le 19, muni des sacrements.  
Pierre Dechelo, m., sorti le 22.  
Pierre Marchand, bombardière, sorti le 21.  
Luc Romo, m., sorti le 9 sept.  
Jean François Lapierre, tonnelier, mort le 12, muni des sacrements.  
Jacques Burluro, m., sorti le 1er novembre.  
Michel Duporto, m., sorti le 26.

Charles Cadou, m., de l'Isle Dieu, mort le 15, muni des sacrements.

Pierre Hablin, m., sorti le 4 sept.

Mathieu Godin, m., mort le 23, natif de Bordeaux âgé de 23 ans, refusa d'abjurer la fausse religion, inhumé dans les champs.

Emmanuel Bonneard, m., sorti le 24.

Pierre Grignon, m. de Moisse, âgé de 22 ans, mort le 22 sept.

Monsieur Chevalier, second chirurgien, sorti le 13.

Pierre Bients, caporal suisse, sorti le 4 sept.

Martin Dechinique, m., sorti le 4 sept.

Jean Augé, m., sorti le 26. (1)

Jean Joubert, contre-maître, de Rochefort, âgé de 42 ans, mort le 25, muni des sacrements.

Jacques Pouzo, bombardier, sorti le 4 sept.

Léonard Gardel dit Larose, soldat, sorti le 20.

Jean-Baptiste de Momorillon, soldat, sorti le 16.

Denis Magno, maître valet, sorti le 16.

Jacques Chalivan dit Bellehumeur, soldat, sorti le 16.

Audie Boneto, maître d'équipage, sorti le 16.

Pierre Frechette, tambour, sorti le 21.

Arnaud Lafarque m., sorti le 4 sept.

Jean Mandret, m., mort le 2 octobre, natif de l'Isle Dieu, âgé de 40 ans.

Jacques Nicolas, armurier, sorti le 8 sept.

Pierre Pico, aide-pilote de Mareine, âgé de 25 ans, mort le 25, fit son abjuration, se confessa et reçut l'Extrême-Onction.

M. LeMintier, brigadier, sorti le 5 sept.

M. Domale, garde-marine, sorti le 5 sept.

Bernard Larino, m., sorti le 31.

---

(1) Tous ceux qui précèdent étaient entrés à l'Hôtel-Dieu le 8 août.

- Daniel Billebo, bombardier sorti le 4 sept.  
Antoine Fion dit Provençal, sergent de marine,  
sorti le 18.  
André Tessié, soldat suisse, sorti le 23.  
Elie Thomas, contre-maître, sorti le 26.  
Pierre Mesillo, m., sorti le 15 sept.  
Pierre Dupuy, sorti le 25.  
Pierre Blot, mousse sorti le 20.  
Jean Panobio, bombardier, sorti le 18.  
Antoine Veuille, mousse, sorti le 22.  
Paul Labate, pilotin.  
Jacques Blanchet, mousse, sorti le 31.  
Louis Salos, mousse, sorti le 6 sept.  
Augustin Digne folo dit Saus-chagrin, soldat, sorti  
le 26  
Michel Grillé dit Clémentin, soldat, sorti le 26.  
Jacques Petreguet, soldat suisse, sorti le 1er sept.  
Jean Grenier, m., sorti le 31.  
Pierre Lalonde, m., sorti le 31.  
Jacques Goulard, charpentier, sorti le 29.  
Jacques Chalivet dit Belle humeur, soldat, sorti le  
1er septembre  
Charles Larat, m., sorti le 3 sept.  
Charles Bussier, m., sorti le 31.  
Jean Montasier m., sorti le 31.  
Pierre Drix, coq du Rubis, sorti le 8 sept. Plus loin  
on voit : Pierre Drin, coq du *Rubis*.  
Jean Sardre, m., sorti le 31.  
Pierre Lafrenière, mousse.  
Jean Patozeau, m., sorti le 4 sept.  
Jacques Menantas, canonnier, mort le 3 sept. Il re-  
cut l'Extrême-Onction étant sans parole.
- NOUVELLES LEVÉES
- Pierre Agasse, sorti le 20.  
Charles Valin, sorti le 22.

Etienne Lacombe, soldat, sorti le 6 octobre.

Pierre Eustache Mompoirier, sorti le 19.

Pierre François Sarobert, sorti le 26 sept.

Claude Loileau dit Dutel, sorti le 22.

Etienne Girau, sorti le 5 sept.

Pierre Agasse, sorti le 4 sept.

François Bernard, sorti le 18 sept.

Louis François Bertrand, sorti le 18 sept.

#### CHARPENTIERS POUR LE PAYS

Mare Lièvre, poulieur, sorti le 31.

Antoine Macha, maître-perceur d'Angoulême, âgé de 40 ans, mort le 24, muni des sacrements.

Jean Bedore la Borde de Rochefort, mort le 17, âgé de 38 ans, muni des sacrements. Sa femme mourut à Québec chez son hôte, et ses enfants furent renvoyés en France par le même vaisseau.

Michel Vergnon, sorti le 22.

Jacques Merceron sorti le 24.

Etienne Nicolas, sorti le 20.

Louis la Borde de Rochefort, âgé de 10 ans, sorti le 16 octobre.

Charles Charest, sorti le 26 sept.

Pierre Marchet, sorti le 6 sept.

Jacques Pouvrot, mort le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements.

Guillaume Omet, sorti le 24.

Noël Suzanet, sorti le 5 sept.

Jean la Borde de Rochefort, âgé de 7 ans, sorti le 16 octobre.

Jean Bouchard sorti le 18 sept.

Jacques Merceron sorti le 5 sept.

#### FAUSSONNIERS

Antoine Pile, sorti le 31.

George Jary, maître faussonnier, sorti le 12 sept.

Athanase, sauvage de l'Acadie, sorti le 30 sept.

MATELOTS DES AUTRES NAVIRES QUI ONT ÉTÉ AU SECOURS  
DU RUBIS

Pierre Navron, patron de chaloupe de la Déesse, sorti le 23.

François Herambourg, m. de la jte. Guionne, sorti le 29

Jean Birau, m. de la Déesse, sorti le 31 sept.

Gilles Hérichet, m. de la Minerve, sorti le 18.

François Olivier, m. du Duc de Bretagne, sorti le 3 septembre.

Jean Barcouillard, m. de la Déesse, sorti le 19, rentré le 3 sept., âgé de 58 ans, natif des Sables-d'Olonne, mort le 5 sept.

Jean Barthelemy, m. des Deux-Frères, sorti le 20 sept.

Jacques Picard m. de la Ville de Québec, sorti le 11 novembre.

Hippolyte Vautier, m. de la Minerve, sorti le 5 sept.

Jean Bourgeois, m. du Duc de Bretagne, sorti le 3 septembre.

Dominique Salabery, m. de la Reine du Nord, sorti le 10 septembre.

Pierre Cheveré, basque, m. de la Reine du Nord, mort le 11 sept.

Louis Bouché, m. du Grifon, sorti le 15 sept.

Vincent Pigeon, m. du Comte de Matignan, sorti le 6 octobre.

Nicolas Provot, de Rouen, âgé de 22 ans, m. de la l'Heureux Moyne, mort le 8 sept.

Robert Le Male, natif du Havre, m. de la Ville de Québec, mort le 6 sept.

CHIRURGIENS, INFIRMIERS, ET PERSONNES DU PAYS

M. Nicolas le Clere, chirurgien de la Minerve, sorti le 3 novembre.

Pierre Chabot dit Lusignan, infirmier, C. de Rigauville, sorti le 11 février.

Jean-Baptiste dit Frappe partout soldat congédié, sorti le 27 oct.

Raymond Le Roy dit Lajoie, soldat natif de Neil, proche Larochelle, comp. de Meloises, mort le 18 sept. âge de 25 ans.

Valencienne, C. de St-Vincent, sorti le 8 sept.

Ladouceur, C. de la Ronde, sorti le 3 sept.

St-Denis, C. de Fonville, sorti le 11 oct.

St-Louis, C. de Meloises, sorti le 11 oct.

Pierre Veret, sorti le 23.

M. Gignos, chirurgien.

Nicolas Geofroy, pour les forges, sorti le 11.

Joseph Aubery, pour les forges, sorti le 20

Jacques Sabourin, domestique de M. Rigaud, sorti le 31.

M. Paul Lajus, chirurgien de May en Bearn, âgé de 25 ans, mort le 25.

Monsieur Paul La Jus, chirurgien à Québec, natif de May en Béarn, est entré en cet Hôtel-Dieu le 19 août 1740, et il y est décédé le 25, âgé de 25 ans, muni des sacrements de l'église ; il fut inhumé le jour même, dans le cimetière des pauvres, à cause de la contagion ; il avait été envoyé au devant du vaisseau du Roi, le *Rubis*, pour soulager les malades dont il était rempli, et lui-même le devint et en mourut.

Philibert Pato, matelot du *Rubis*, sorti le 9.

Jean-Baptiste Richard, venu du *Rubis*, sorti le 8.

Louis Marandas, venu du *Rubis*, sorti le 15.

Jean Pinaut, m. venu du *Rubis*, sorti le 12.

Michel Boissel, m. venu du *Rubis*, sorti le 16.

Joseph Lafranchise, venu du *Rubis*, sorti le 28.

Charles Gadion, dit Saint-Louis, venu du *Rubis*, sorti le 12 oct.

Bernard Poujalet, m. du *Rubis*, sorti le 6.

Jean-Baptiste Godion dit St-Louis, de Québec, âgé de 25 ans, venu du Rubis, sorti le 16 octobre.

Pierre Goudré, m. de la Déesse, venu du Rubis, sorti le 1er novembre.

Philippe Belot, mousse du Rubis, sorti le 12.

Le 11 octobre, au registre mortuaire, on lit : Pierre Berthelot, matelot de Gaspé, venu avec d'autres pour aider à remener le vaisseau le Rubis, dont l'équipage était bien affaibli, natif de Lambasse, en Bretagne, est entré en cet Hôtel-Dieu le 7 oct. 1749 et il y est décédé le 11, âgé de 36 ans, muni des sacrements. Il fut inhumé le 12 dans le cimetière des Pauvres.

“ Le 7 août, un Français faussonnier, dont nous n'avons pu savoir le nom, ni le pays, ni l'âge, est entré fort malade en cet Hôtel-Dieu avec tous ceux qui y furent reçus. Il y fut traité charitablement comme les autres, et après y avoir beaucoup souffert il y mourut le premier septembre muni des sacrements de l'église, et fut inhumé le même jour à cause de la contagion, dans le cimetière des Pauvres. Les personnes qui ont vu l'extrême embarras où nous étions ne s'étonneront pas que le nom d'un malade nous ait échappé.”

---

#### ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

---

*Nau* : Nouveau, neuf.

*Pinault* : Petit pin.

*Plessis* : (en latin plexitium) Habitation au milieu d'un parc clos par des haies de branchages entrelacés ou par des palissades formant fortification, par extension château.

*Quesnel* : Jeune chêne.

*Rioux* : Petit ruisseau.

*Rivet* : Ruisseau.



SIR ETIENNE-PASCHAL TACHÉ

REPOSSES

**Le sieur Nelson.** (XI, VIII, 1086)—Dans l'automne de 1691, l'année qui suivit le siège de Québec par Phips, un vaisseau français captura un navire anglais dans les eaux de la Baie Française, et plusieurs Anglais de Boston qui se trouvaient à bord de ce dernier furent faits prisonniers. M. Nelson, riche négociant, le colonel King et M. Alding, citoyens importants de la Nouvelle-Angleterre, furent envoyés à Québec par M. de Villebon, gouverneur de l'Acadie. M. Nelson avait eu, avant d'être fait prisonnier, une correspondance avec M. de Frontenac, au sujet des relations entre les deux colonies, et le gouverneur du Canada s'était montré satisfait des termes honnêtes de ses lettres.

LaHontan parle en ces termes de ce M. Nelson :

“ Il y avait quelques jours qu'on avait amené prisonnier à Québec un gentilhomme de la Nouvelle-Angleterre, nommé M. Nelson, qui fut pris dans la rivière Kénébec, sur les côtes de l'Acadie, avec trois bâtimens qui lui appartenaient, et comme il est fort galant homme, M. de Frontenac le logea chez lui et le traita avec toutes sortes d'honnêtetés. ”

Nelson passa agréablement le temps de sa détention à Québec, si l'on en croit les chroniqueurs de l'époque. Il donna un jour, un grand dîner au gouverneur, à l'évêque, à l'intendant, et à quelques personnes de considération. Il s'était lié d'amitié avec un membre du Conseil Souverain, et voulut donner en dot mille écus à la fille de ce magistrat, pour favoriser son mariage avec un jeune capitaine, que le gouverneur Frontenac, parrain de la jeune demoiselle, poussait à cette union. LaHontan raconte cet épisode avec force fioritures.

Cependant cette grande liberté laissée à Nelson parut excessive à la cour. Le ministre écrivit à M. de

Frontenac : “ Je dois vous dire, sur la trop libre communication que j'apprends avoir été permise au sieur Nelson, qu'on pouvait bien garder avec lui les mesures de l'honnêteté et du bon traitement qui se peuvent faire à un prisonnier de quelque distinction, mais il aurait été nécessaire de prendre plus de précautions en cela, pour empêcher qu'un homme comme lui n'eût pas pu prendre connaissance de l'état où vous êtes par la liberté qu'il a eue de voir les lieux et de communiquer avec toutes sortes de gens. ” Le 15 septembre 1692, le gouverneur répondit comme suit à ce reproche :

“ Comme ils (les prisonniers), nous sont fort à charge, aussy bien que le sieur Nelson et les autres particuliers anglais que nous avons pris ou qu'on a retirés des mains de nos sauvages, qu'il leur serait dans la suite facile de trouver les moyens de s'échapper et de retourner dans leur país et que les Anglais de Boston n'ont point de nos prisonniers pour proposer aucun eschange, ceux de la garnison de Port Royal ne pouvant entrer comme vous me le marquez par vos despêches, nous avons cru, Monsieur l'intendant et moy, pour nous délivrer de ces embarras et de la dépense que cela nous cause, devoir en renvoyer la plus grande partie et les disperser dans les vaisseaux qui retournent en France, afin que vous ordonniez ce qu'on en fera, et qu'on les empêche surtout de repasser à Boston et principalement le sieur Nelson, le colonel King et le fils de cet Aldin.

“ La liberté honneste que j'ay donné au premier n'a pas beaucoup augmenté ses connaissances de ce país et de cette ville, où il avait fait un long séjour avant la guerre pour la connaître et voir qu'elle est présentement en meilleur état qu'elle ne l'était en ce temps-là.”

Les prisonniers anglais furent incarcérés dans diverses forteresses de France. M. Nelson fut détenu au château d'Angoulême.

Le 14 février 1693, le ministre écrivait à M. de Villebon : “ Le roy ne rendra pas le sieur Nelson que les Anglais n'aient remis en liberté et renvoyé les soldats de la garnison de Port-Royal, le fils du sieur Perrot, et les autres Français qu'ils ont surpris. ”

Enfin, après un an de captivité à Angoulême, le roi Louis XIV consentit à relâcher M. Nelson, sur parole et conditionnellement. Le ministre écrivit à M. Bégon, intendant à La Rochelle :

“ A Versailles, le 13 janvier 1694.

“ Le Roy voulant bien permettre au Sieur Nelson, Anglois, à présent détenu prisonnier au Chasteau d'Angoulesme, de passer en Angleterre pour se mettre en estat de satisfaire à l'engagement particulier dans lequel il estoit cy-devant entré, conjointement avec le feu Colonel King et le Sieur Jean Adding, lorsqu'ils furent pris dans la baye françoise, pour faire mettre en liberté les soldats de la garnison du Port-Royal de l'Acadie; retenus à Boston au préjudice de la capitulation, par lequel ils doyvent estre renvoyés à Québec.

“ Sa Majesté a trouvé bon de donner les ordres nécessaires pour le faire sortir du chasteau d'Angoulesme, affin d'estre remis au messenger du dit lieu à Paris pour s'y rendre directement avec le dit Sieur Messenger, aussytost que vous aurez faict decevoir le cautionnement qui doit estre faict etourny pour le dit Sieur Nelson, par un ou plusieurs marchands de la Rochelle de sa connaissance qui s'obligeront envers Sa Majesté et convenus par leurs propres deniers et affaires de payer la somme de 15,000 louis faute par le sieur Nelson de se représenter dans 18 mois en cas qu'il n'ayt pas satisfait à l'obligation qu'il passera avant de sortir

du chasteau d'Angoulesme devant le gouverneur acceptant pour Sa Majesté de faire mettre en liberté les soldats et sans faute et avecq la subsistance nécessaire et convenable, à la ville de Québec, ou au moins jusques au premier lieu de l'obéissance de Sa Majesté en Acadie, et ce entre les mains des officiers de Sa Majesté qui en donneront descharge, de faire rendre aussy le fils du feu Sr Perrot, vivant gouverneur de l'Acadie, qui luy avoit esté confié par le dit Sieur Pachot, procureur des intéressez en la Compagnie de l'Acadie, la somme de 1,200 £ à eulx due par le sieur Alding; aussy, lorsque vous aurez faict recevoir l'acte de cautionnement et retiré la quittance des 1,200 £ vous enverrez les duplicata au gouverneur du Chasteau d'Angoulesme, afin que suivant les ordres que je lui envoie de la part de Sa Majesté, il fasse partir le dit Sieur Nelson pour se rendre à Paris au Chasteau de la Bastille et delà, passer en Angleterre. ”

En 1696, M. Nelson demanda à être déchargé du cautionnement qu'il avait donné prétendant qu'il avait réussi à faire renvoyer à Québec, par le gouverneur de Boston, les cinq soldats qui restaient seuls détenus de la garnison de Port-Royal, les autres étant déjà passés en France, ou ayant pris un autre parti. Le ministre chargea M. de Repentigny, de faire une enquête auprès de ces cinq soldats, pour savoir ce qui en était véritablement.

En 1722, M. Nelson était encore marchand à Boston, et se conduisit très généreusement envers M. de St-Castin, fait prisonnier traîtreusement et détenu contre toute justice dans la capitale du Massachusetts. Il lui prêta une somme de 150 livres dans un moment où St-Castin était réduit à la plus grande détresse. Il prouva ainsi qu'il n'avait pas oublié les bons traitements dont il avait été l'objet à Québec.

IGNOTUS

**Le colonel Burton, lieutenant-gouverneur de Québec.** (IV, VII, 478.)—Nous avons écrit (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 367) que le colonel Burton a été le premier lieutenant-gouverneur de Québec et qu'il a été nommé le 23 octobre 1759.

Voici nos preuves :

Knox, *Campaigns in America*, tome deuxième, p. 177, cite l'acte officiel du commandant en chef qui avait remplacé Wolfe.

ORDERS, 23d october

“ The honorable Brigadier-General Murray, being to remain in command of the corps, is appointed to act as Governor, and colonel Burton as *Lieutenant-Governor, of the town of Québec and dependencies.* ”

Monckton part pour New-York le 26 du même mois, et, à la date du 28, Knox écrit, p. 180 :

“ The several corps of Officers are paying their compliments to the Governors. ”

Le 14 novembre, Murray faisait publier une ordonnance (*standing orders*) pour régler les honneurs que la garnison devait rendre aux différents officiers du gouvernement et de l'armée :

“ If the Governor, or any person intitled to compliments, should pass by the guards, during the relief, the oldest Officer is to give the word of command to both the guards. All guards to turn out to the Governor. . . . . All guards to turn out the *Lieutenant-Governor*, with rested arms, etc, to the Major of the day, etc. (pp. 193, 194). ”

“ Round may demand an escort from any guard ; when the Governor or *Lieutenant-Governor* think proper to visit the guards in the night, they are to be received as grand rounds and will answer *Governor's or Lieutenant-Governor's round*, (p. 198) Plus loin, p. 208, Knox raconte que “ *our two Governors, with an*

engineer, escorted by a detachment of light infantry, marched out to our advanced posts, etc. ”

Nous croyons qu'il est inutile de faire d'autres citations.

Burton a été lieutenant-gouverneur dans toute l'étendue du territoire soumis aux Anglais, comme Murray en a été gouverneur. Dans une proclamation—probablement la première—qu'il adressait aux Canadiens, ce rude militaire s'intitulait “ The Honorable James Murray, Brigadier-General, Commander in chief of his Britannic Majesty's Troops in the River St-Lawrence, Governor-General of Quebec and of the conquered Country, etc. ”

Cela doit suffire.

K

**La Corriveau.** (XI, VIII, 1085.)—Trois ans après la conquête du pays, c'est-à-dire en 1763, un meurtre atroce eut lieu dans la paroisse de Saint-Valier, district de Québec ; quoiqu'il se soit écoulé plus d'un siècle depuis ce tragique événement, le souvenir s'en est néanmoins conservé jusqu'à nos jours, entouré d'une foule de contes fantastiques, qui lui donne tout le caractère d'une légende.

En novembre 1749, une femme du nom de Corriveau se maria à un cultivateur de Saint-Valier.

Après onze ans de mariage, cet homme mourut dans cette paroisse, le 27 avril 1760. Une vague rumeur se répandit alors que *la Corriveau* s'était défait de son mari, en lui versant, tandis qu'il était endormi, du plomb fondu dans l'oreille.

On ne voit pas toutefois que la justice de l'époque ait fait aucune démarche pour établir la vérité ou la fausseté de cette accusation ; et trois mois après le décès de son premier mari, *la Corriveau* se remariait en secondes noces, le 20 juillet 1760, à Louis Dodier, aussi cultivateur de Saint-Valier.

Après avoir vécu ensemble pendant trois ans, la tradition s'accorde à dire que, sur la fin du mois de janvier 1763, *la Corriveau*, profitant du moment où son mari était plongé dans un profond sommeil, lui brisa le crâne, en le frappant à plusieurs reprises avec un *broc* (espèce de pioche à trois fourchons). Pour cacher son crime, elle traîna le cadavre dans l'écurie, et le plaça en arrière d'un cheval, afin de faire croire que les blessures, infligées par le *broc*, provenaient des ruades de l'animal. *La Corriveau* fut, en conséquence, accusée de meurtre conjointement avec son père.

Le pays étant encore à cette époque sous le régime militaire ce fut devant une cour martiale que le procès eut lieu.

*La malheureuse Corriveau* exerçait une telle influence sur son père (*Joseph Corriveau*), que le vieillard se laissa conduire jusqu'à s'avouer coupable de ce meurtre : sur cet aveu, il fut condamné à être pendu, ainsi que le constate la pièce suivante extraite d'un document militaire, propriété de la famille Nearn, de la Malbaie.

“ Québec, 10 avril 1763.

Ordre général

“La Cour martiale, dont le lieutenant-colonel Morris était président, ayant entendu le procès de *Joseph Corriveau* et de *Marie-Josephte Corriveau*, canadiens, accusés du meurtre de *Louis Dodier*, et le procès d'*Isabelle Sylvain*, canadienne, accusée de parjure dans la même affaire ; le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes : *Joseph Corriveau*, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquence condamné à être pendu.

“La Cour est aussi d'opinion que *Marie-Josephte Corriveau*, sa fille, veuve de feu *Dodier*, est coupable d'avoir connu avant le fait le même meurtre, et la condamne, en conséquence, à recevoir soixante coups de fouet à neuf branches sur le dos nu, à trois différents

endroits, savoir : sous la potence, sur la place du marché de Québec et dans la paroisse de Saint-Valier, vingt coups à chaque endroit, et à être marquée d'un fer rouge à la main gauche avec la lettre M.

“La Cour condamne aussi Isabelle Sylvain à recevoir soixante coups de fouet à neuf branches sur le dos nu, de la même manière, temps et places que la dite Josephte Corriveau, et à être marquée d'un fer rouge à la main gauche avec la lettre P.”

Heureusement ces sentences ne furent point exécutées, et voici comment le véritable état de la cause fut connu.

Le malheureux Corriveau, décidé à mourir pour sa fille, fit venir le père Glapion, alors supérieur des Jésuites à Québec, pour se préparer à la mort.

A la suite de sa confession, le condamné demanda à communiquer avec les autorités. Il dit alors qu'il ne lui était pas permis consciencieusement d'accepter la mort dans de pareilles circonstances, parcequ'il n'était pas coupable du meurtre qu'on lui imputait. Il donna ensuite aux autorités les moyens d'arriver à la vérité et d'exonérer Isabelle Sylvain du crime supposé de parjure, dont elle était innocente.

A la suite des procédures ordinaires, l'ordre suivant fut émané :

“ Québec, 15 avril 1763.

#### Ordre général

La Cour martiale, dont le lieutenant-colonel Morris était président, est dissoute.

La Cour martiale générale ayant fait le procès de Marie-Josephte Corriveau accusée du meurtre de son mari Dodier, l'a trouvé coupable. Le gouverneur (Murray) ratifie et confirme la sentence suivante :— Marie-Josephte Corriveau sera mise à mort pour ce cri-

me, et son corps sera suspendu dans les chaînes, à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

(Signé) Thomas Mills, major de ville. ”

Conformément à cette sentence, Marie-Josephte Corriveau fut pendue, près des plaines d'Abraham, à l'endroit appelé les buttes à Nepveu, lieu des exécutions.

Son cadavre fut mis dans une cage de fer, et cette cage fut accrochée à un poteau, à la fourche des quatre chemins, qui se croisent dans la Pointe-Lévis, près de l'endroit où fut plus tard le monument de tempérance, à environ douze arpents à l'ouest de l'église, et à un arpent du chemin.

Les habitants de la Pointe-Lévis, peu réjouis de ce spectacle, demandèrent aux autorités de faire enlever cette cage, dont la vue, le bruit et les apparitions nocturnes tourmentaient les femmes et les enfants. Comme on n'en fit rien, quelques hardis jeunes gens allèrent décrocher, pendant la nuit, *la Corriveau* avec sa cage, et allèrent la déposer dans le cimetière, en dehors de l'enclos.

Cette disparition mystérieuse, et les récits de ceux qui avaient entendu, la nuit, grincer les crochets de fer de la cage et cliqueter les ossements, ont fait passer *la Corriveau* dans le domaine de la légende.

Après l'incendie de l'église de la Pointe-Lévis, en 1830, on agrandit le cimetière ; ce fut ainsi que la cage s'y trouva renfermée, et qu'elle y fut retrouvée en 1850, par le fossoyeur. La cage, qui ne contenait plus que l'os d'une jambe, était construite de gros fer feuillard. Elle imitait la forme humaine, ayant des bras et des jambes, et une boîte ronde pour la tête. Elle était bien conservée et fut déposée dans les caveaux de la sacristie. Cette cage fut enlevée secrètement, quelque temps après, et exposée comme curiosité à Québec, puis vendue au Musée Barnum, à New York.

AUBERT DE GASPÉ

QUESTIONS

1097—Quelques chefs hurons de Lorette ne se sont-ils pas rendus, au commencement du siècle, auprès du roi d'Angleterre pour lui demander de leur faire remettre la seigneurie de Sillery qui, prétendaient-ils, appartenait à leurs ancêtres ? En quelle année firent-ils ce voyage ? Quel fut le résultat de leur entrevue avec le Roi ?

HURON

1098—En quelle année a-t-on commencé à se servir de bateaux à vapeur pour remorquer les vaisseaux à voile sur le Saint-Laurent ?

PILOTE

1099—Pouvez-vous me dire en peu de mots les droits et privilèges des seigneurs dans les églises sous le régime français ?

CURÉ

1100—Dans l'inventaire des meubles de Hertel fait en 1641, on lit : " cinq barrique de *bouillon*." Quel était ce breuvage ?

A. G. G.

1101—Où est mort le brave Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, qui commandait au fort Duquesne lorsque l'infortuné Jumonville tomba sous les balles des soldats de Washington ? A-t-il servi en Acadie, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois ?

R. A. G.

1102—L'hon. M. Chauveau, dans la belle étude qu'il a consacrée à notre historien national François-Xavier Garneau, dit que quelques années après la conquête les grands jurés de Québec dénoncèrent l'existence de la population catholique au Canada comme un désordre social—*as a nuisance*.—En quelle année ce rapport a-t-il été fait ? Il serait intéressant de donner à vos lecteurs les noms de ces intelligents jurés.

FRED. B.